

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16263**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Régleur de machines de production

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union Française des industries mode et de l'habillement (UFIMH)	Délégué Général Adjoint, Délégué Général

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile

Code(s) NSF :

240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) régleur(se) de machines de production réalise les préréglages, la mise en route des installations et machines selon le dossier de fabrication avant le lancement de la production en série d'articles des industries du textile ou de l'habillement. Il/elle assure également la maintenance des installations et machines de production. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connaît les impératifs techniques et économiques de production (qualité, productivité, délais). Il/elle apporte un appui technique aux services production et assure un suivi des interventions aux services qualité et maintenance. Il/elle exécute les activités suivantes :

- Exploitation des données techniques et préparation des interventions de mise en route et de réglages des installations et machines avant le lancement de la production en série d'articles textiles ou d'habillement
- Montage des équipements sur les installations et machines de production spécifiques aux industries textiles ou d'habillement, réglages ou paramétrages et réalisation des essais de production
- Contrôle et suivi de la production et des interventions
- Réalisation de la maintenance préventive et corrective (de niveau 2) des installations et machines de production spécifiques aux industries textiles ou d'habillement
- Appui technique aux utilisateurs des installations et machines de production spécifiques aux industries textiles ou d'habillement

Le(la) titulaire de la certification est capable de :

- Préparer ses interventions et les machines, systèmes ou équipements pour la production
- Procéder aux montages, réglages/paramétrages et à la mise en route/lancement d'une production
- Maintenir la qualité et la productivité des productions en cours
- Réaliser des essais/échantillons
- Réaliser des opérations de maintenance préventive et corrective de niveau 2
- Rendre compte de ses interventions et des suites éventuelles à donner
- Transmettre les consignes et indications et conseiller/former techniquement les différents intervenants

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les industries du textile et de l'habillement .

Les emplois occupés peuvent être :

- Régleur(se) de machine textile,
- Régleur(se) d'équipement industriel de production,
- Régleur(se) en production, Régleur(se) sur ligne automatisée,
- Régleur(se) mécanicien(ne) de machine de confection,
- Régleur(se) metteur(se) au point d'équipements industriels,
- Régleur(se) programmeur(ice) industriel(le).

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2912 : Réglage d'équipement de production industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

la certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mises en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise/professionnel) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.

Par Validation des acquis de l'expérience :

Etape de recevabilité de la demande du candidat : un an d'expérience exigée

Dossier de valorisation de l'expérience : Accompagnement du candidat à la rédaction du dossier VAE

Analyse du dossier par le comité technique territorial : entretien individuel avec le comité technique territorial

Propositions du comité technique territorial, destinées au jury national, sur les capacités acquises du candidat et/ou celles restant à acquérir. Il fait des préconisations en cas de validation partielle.

Le dossier complet du candidat est adressé au jury national pour examen. Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP

Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un jury national composé de 6 personnes 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président de jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 05 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, code NSF 241u, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Régleur(se) de machines de production avec effet au 05 mars 2013, jusqu'au 05 mars 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Régleur de machines de production" avec effet du 05 mars 2018, jusqu'au 17 avril 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Ce CQP est délivré en moyenne à 12 titulaires par an

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

www.observatoiremodetextilescuir.com

www.textile.fr

www.lamodefrancaise.org

UIT

UFIMH

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Clichy]

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union Française des industries mode et de l'habillement (UFIMH) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Union des industries textiles (UIT)
37-39 rue de Neuilly
92110 Clichy

Union Française des Industries Mode et de l'Habillement (UFIMH)
8 rue de Montesquieu
75001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

-IFTH à TROYES (10), 270 rue du faubourg Croncels, 10000 TROYES, Techno Campus Composite, BAT A2, Chemin du Chaffault, 44340 BOUGUENAIS; 14 rue des reculettes, 75013 PARIS - www.ifth.org

-AFPI Centre Val de Loire (36) - Espace des Entreprises- Lafayette, ZI la Martinerie, 36130 DIORS - www.afpi-centre-valdeloire.com

-CREATECH à ROANNE (42), Technopole Diderot, 1 rue Charbillot, 42335 ROANNE cedex- www.createch-formation.fr

-INFORMA à ROUBAIX (59), 1 rue des écoles, CS 30497, 59059 ROUBAIX cedex1 - www.informa-formation.com

-FORTEX à AUSSILLON - MAZAMET (81), 28 boulevard du Thoré, 81200 AUSSILLON - www.textilesud.fr

Historique de la certification :